PROCES VEI Publi

Publie le

ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE Séance du 31 mars 2023



Nombre de membres

en exercice :
qui ont pris part à la
délibération :
dont procurations

Date de la convocation : 27 mars 2023

Objet:

Procès verbal conseil municipal du 31 mars 2023

1/8

L'an deux mille vingt trois le 31 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire

Présents : Denis JUVIN - Catherine MARTEL - Muriel NIGGEL - Jean-Pierre PLUS - Philippe ROUVIER-COROUGE - Philippe VINÇON - Alessandra STURANI - Valérie UPPHOFF - Patricia MICHOT - Catherine VINAS

Absent: Michel VAILLIES

Absentes excusées:

Procuration:

11

10

Patricia MICHOT a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- · Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2023
- · M 14 approbation du compte de gestion
- · M 14 approbation du compte administratif
- · M 14 affectation de résultat de fonctionnement
- M 57 Taux d'imposition des taxes locales 2023
- M 57 budget primitif 2023
- · M 49 approbation du compte de gestion
- · M 49 approbation du compte administratif
- M 49 affectation de résultat de fonctionnement
- M 49 budget primitif 2023
- CCPU Marché nocturne 2023
- · Renouvellement certificat certinomis
- JVS Pack Horizon villages infinity
- Convention fourniture GAZECHIM
- · ONF Distraction et application du régime forestier dans le cadre d'un échange de parcelles forestières
- Echange d'une parcelle communale avec 2 parcelles privées
- · Réalisation d'un parc photovoltaïque
- · Création de bande de sécurité OLD (Fonds verts)
- Questions diverses

Monsieur le Maire annonce aux Membres du délibérations est modifié à savoir la délibération Publiè le 2 passe en 2023 20 passe en 2023 - 21 / la 2023 - 21 passe en 1 au conseil de modifier l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023 le l'ordre des

ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE



Vote:

Ouverture de la séance

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Nomination du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de MICHOT Patricia en qualité de secrétaire pour la présente séance

Vote: à l'unanimité

Nombre de membres

en exercice: qui ont pris part à la délibération: dont procurations 11

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote: à l'unanimité

Date de la convocation:

27 mars 2023

M 14 - approbation du compte de gestion

La présentation du compte de gestion M14 pour l'année 2022 fait apparaître :

Excédent de fonctionnement

112 443.89 €

Excédent d'investissement :

88 582.82 €

Vote: à l'unanimité

Objet:

Procès verbal conseil municipal du 31 mars 2023

2/8

M 14 – approbation du compte administratif

La présentation du compte administratif M14 pour l'année 2022 fait apparaître :

Excédent de fonctionnement

112 443.89 €

Excédent d'investissement :

88 582.82 €

Vote: à l'unanimité

M 14 - affectation de résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	112 443.89 €
001 - Affectation de résultat d'investissement	88 582.82 €
1068 - Affectation de résultat du fonctionnement	48 000.00 €
002 - Affectation de résultat de fonctionnement	64 443.89 €

Vote: à l'unanimité



M 57 - Taux d'imposition des taxes locales -

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

	ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE		
Taxe foncière bâti	39.11 %		
	(ex part communale 14.46 % +		
	part Départementale 24.65 %)		
Taxe foncière non-bâti	68.16 %		
Taxe d'habitation résidence secondaire	12.15 %		

Nombre de membres

en exercice : qui ont pris part à la délibération :

dont

Vote: à l'unanimité

11

11

M 57 - budget primitif 2023

Section	Recettes	360 007.89 €
de fonctionnement	Dépenses	360 007.89 €

Date de la convocation : 27 mars 2023

procurations

Objet:

Section	Recettes	165 332.82 €
d'investissement	Dépenses	165 332.82 €

Vote: à l'unanimité

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

3/8

M 49 - approbation du compte de gestion

La présentation du compte de gestion M49 pour l'année 2022 fait apparaître qu'ils concordance :

Excédent de fonctionnement

32 098.19 €

Excédent d'investissement :

202 663.49 €

Vote: à l'unanimité

M 49 - approbation du compte administratif

La présentation du compte administratif M49 pour l'année 2022 fait apparaître qu'ils concordance :

Excédent de fonctionnement

32 098.19 €

Excédent d'investissement :

202 663.49 €

Vote: à l'unanimité

M 49 - affectation de résultat de fonctionnem

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

001 - Affectation de résultat d'investissement ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE

002 -	Affe	ctation	de	résultat	de	foncti	onnem	ent

32 098.19 €



Nombre de membres

qui ont pris part à la délibération :

11

11

en exercice:

dont

Vote: à l'unanimité

M 49 - budget primitif 2023

Section	Recettes	162 353.19 €
de fonctionnement	Dépenses	162 353.19 €

Section	Recettes	330 582.49 €
d'investissement	Dépenses	330 582.49 €

Date de la convocation : 27 mars 2023

Objet:

procurations

Vote: à l'unanimité

CCPU - Marché nocturne 2023

La candidature de la commune a été retenue par la commission en charge de l'organisation des marchés. La date du mercredi 16 août est attribuée à la commune.

Monsieur le maire présentera les modalités d'organisation ainsi que la charte qui définit les engagements de chacune des parties.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'

- · accepter d'organiser un marché nocturne le mercredi 16 août 2023 et à prendre en charge les frais afférents qui lui incombent selon la charte,
- · désigner Monsieur Denis JUVIN comme représentant de la commune,
- autoriser Monsieur Denis JUVIN à signer la Convention avec l'Office du Tourisme d'Uzès et de l'Uzège et le Comité de Promotion Agricole.

Vote: à l'unanimité

Renouvellement certificat certinomis

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire pour valider les paiements en trésorerie une signature électronique en mon nom est obligatoire.

Le certificat électronique exécutif signé initialement pour une durée de 3 ans arrive à expiration, il faut donc le renouveler pour une dure de 3 ans.

Renouvellement certificat électronique durée 3 ans

480 € TTC

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

4/8

autoriser M renouvellem

Vote: à l'unanimité

11

11

Il est demandé aux membres du conseil municipe autoriser Monsieur Denis JUVIN à si renouvellement certificat CERTINOMIS

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023 Publié le

ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE



en exercice :
qui ont pris part à la
délibération :
dont procurations

Nombre de membres

Date de la convocation : 27 mars 2023

Objet:

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

5/8

IVS - Pack horizon villages infinity

Monsieur le Maire expose que le contrat Horizon Villages cloud arrive à échéance au 31 mai 2023. Pour bénéficier de l'évolution des services de JVS-MAIRISTEM Pack horizon villages infinity, il convient d'accepter la proposition 091159839 - 15603 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- · il est conclu pour une durée de 3 ans,
- un contrat de mise à disposition des dernières versions de logiciels sans droit d'accès pour évoluer vers les nouvelles gammes.
- évolution de la logithèque (sauvegarde automatique et externalisée de toutes les données saisies dans les logiciels, accès distant aux logiciels via internet sans contrainte de réinstallation de logiciels en cas de changement de poste informatique, outils de transposition M57 (duplication et conversion des 3 derniers exercices M14 en M57 sans avoir à gérer à part des tables de correspondance), le tiers de télétransmission Ixchange2 est inclus: pour faciliter les échanges avec la trésorerie et la gestion des Pes Retour ainsi que la transmission des flux actes au contrôle de légalité, (à ce jour c'était une facturation à part) application mobile Panneau Pocket pour informer vos citoyens directement sur leurs smartphones (Actualités, alertes, évènements), accès à la plateforme E-learning pour accéder aux cours en ligne et webinaires, le module Gestion de la demande, qui permet de structurer les demandes des administrés, quel que soit le canal utilisé: Accueil, mails, téléphone, formulaire en ligne, dématérialisation des demandes d'absence et de l'accès aux bulletins de paie par les agents sur un portail dédié « Espace agent »)
- le forfait annuel est de 4 143 .00 € H. T.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'

 autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition 091159839 - 15603 qui est conclu pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 4 143.00 € H. T..

Vote: à l'unanimité

Convention fourniture GAZECHIM

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que pour le paiement en trésorerie des factures de location de bouteille de chlore il est nécessaire de signer une convention d'une durée de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction avec l'entreprise GAZECHIM.

Nos besoins en gaz toxiques et corrosifs conditionnés en cylindre sont de : 30 kg de chlore anhydre liquéfié par an

Les tarifs pour 2023

Emballage GAZECHIM 130kg 1 bouteille par livraison 9.90 € HT

Consigne 30 kg 594 €

Location journalière 2.10 € HT jour et par bouteille, après une franchise de 60 jours Frais de contrôle ADR 9.68€ HT / livraison

Surcharge GO 0.10 € HT / kg

Tarifs avec majorations des taxes applicables conformément à la législation en vigueur au moment de l'établissement des factures...

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

· Valider la convention de fourniture de gaz toxiques et corrosifs GAZECHIM Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces s'y rapportant

Vote: à l'unanimité

ONF Distraction et application du régime fo de parcelles forestières

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE



Nombre de membres en exercice :

11

11

qui ont pris part à la délibération :
dont procurations

Date de la convocation : 27 mars 2023

Objet:

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

6/8

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'un échange de parcelles forestières de 83a20 pour 90a10.

La parcelle A327 de 83a20 au lieu-dit Marinard et Vallagrand de la commune de Flaux sera cédée à Mr Cabanel Daniel.

Les parcelles A336 de 39a00 et A325 de 27a40 lieu-dit Marinard et Vallagrand de Mr Cabanel Daniel seront cédées à la commune de Flaux.

La parcelle B302 de 23a70 lieu-dit La Croix et Tribles des Cadenets de la commune de Flaux sera soumise au régime forestier.

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, émet un avis favorable à l'opération. Il convient donc de demander la distraction du régime forestier de la parcelle A327 de 83a20 et de demander l'adhésion au régime forestier des parcelles A336 de 39a00, A325 de 27a40, B302 de 23a70.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'

- · adopter le principe de cet échange.
- demander la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrale A327 d'une surface de 83a20, en vue de la céder à Mr Cabanel Daniel.
- demander l'adhésion au régime forestier des parcelles cadastrales sises sur le territoire communal de Flaux, cédées à la commune par Mr Cabanel Daniel et la parcelle B302 de la commune de Flaux.

FLAUX	A	336	MARINARD ET VALLAGRAND 3900M2	39a00
FLAUX	A	325	MARINARD ET VALLAGRAND 2740M2	27a40
FLAUX	В	302	LA CROIX ET TRIBLES DES CADENETS 2370M2	23a70
			TOTAL 9010M2	90a10

- Demander à l'ONF de constituer le dossier de distraction et l'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet du Gard.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote: à l'unanimité

Echange d'une parcelle communale avec 2 parcelles privées

Vu la délibération n°2023-20 concernant le projet de réalisation d'un parc photovoltaïque

Vu la délibération n°2023-21 concernant la distraction et application du régime forestier dans le cadre d'un échange de parcelles forestières

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une proposition d'échange de parcelle à savoir

✓ parcelle communale n° A327 de 83a20 au lieu-dit Marinard et Vallagrand contre les parcelles privées A336 de 39a00 et A325 de 27a40 lieu-dit Marinard et Vallagrand appartenant à Mr CABANEL Daniel.

La commune prendra en charge tous les frais nécessaires à la réalisation de cette opération (Acte notarié)

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'

accepter la proposition d'échange de parcelle concernant la parcelle



Nombre de membres

en exercice: 11 qui ont pris part à la délibération : 11 dont procurations

Date de la convocation: 27 mars 2023

Objet:

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

7/8

communale nº A327 de 83a20 au lieu-dit parcelles privées A336 de 39a00 et A325 publié le 40 lieu-dit Marina Vallagrand appartenant à Mr CABANEI ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Reçu en préfecture le 19/06/2023 COntre les

accepter que la commune prenne en charge tous les frais nécessaires à la réalisation de cette opération (Acte notarié)

autoriser Monsieur le Maire Denis JUVIN à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote: à l'unanimité

Réalisation d'un parc photovoltaïqueLa commune de Flaux envisage de réaliser un parc photovoltaïque au sol.

La réalisation de ce parc se déroule en plusieurs étapes :

- Une première phase de faisabilité et de conception, comprenant notamment la sécurisation de l'assiette foncière concernée par le projet ainsi que la réalisation de diverses études environnementales et mesures in situ. Cette phase se conclut par la définition de l'implantation finale du projet la plus adéquate au regard des enjeux présents sur la zone, la rédaction des « impacts mesures » sur la base de l'implantation choisie et le dépôt des demandes d'autorisations administratives et d'explorer (permis de construire...) Cette première phase doit faire l'objet d'une délibération favorable du conseil municipal.
- Une seconde étape d'instruction du dossier par les services de l'Etat afin de vérifier la qualité du projet proposé sur les plans technique, juridique, financier et réglementaire.
- Une troisième phase de construction et d'exploitation, jusque et y compris le démantèlement du Parc conformément aux textes légaux et réglementaires applicables.

Une implantation préliminaire fixerait l'emprise du projet à environ de 61 100 m2 sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

Commune	Sections	Parcelles	Superficies
FLAUX	A	337	44 600 m2
FLAUX	A	335	5 600 m2
FLAUX	A	336	3 900 m2
FLAUX	A	320	7 000 m2
			(partielles)
Total superficie			61 100 m2

La commune projette d'échanger diverses parcelles pour maitriser l'ensemble de l'unité foncière disponible :

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'

- D'approuver le principe d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles nommées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la présélection puis à la sélection du candidat final suite à un appel à la manifestation d'intérêt qui se clôture le 31 mars 2023 à minuit

Nombre de membres en exercice: qui ont pris part à la délibération: procurations dont

Date de la convocation : 27 mars 2023

Objet:

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

8/8

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, à convention d'occupation temporaire du leuble ine public relative au projet photovoltaïque avec le candidat retenu.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023 Recu en préfecture le 19/06/2023 11011, toute ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE

Vote: à l'unanimité

Création de bande de sécurité OLD

Suite au porter à connaissance et la carte de l'aléa incendie de forêt de la commune de Flaux délivrés le 11 octobre 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Création de bande sécurité

L'entreprise CANAL a été sollicitée, son offre est de 4 579 € H.T

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- valider la Création de bande sécurité OLD
- accepter l'offre pour un montant total de 4 579 € H.T
- solliciter l'aide de :
 - Fonds verts à hauteur de 80 % soit 3 663 €
- s'engager à assurer par fonds propres, l'autofinancement du montant restant à charge de la commune et représentant minimum 20 % du montant total.
- s'engager à inscrire au budget cette opération et à réaliser les travaux dans les plus brefs délais
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce projet

Vote: à l'unanimité

Questions diverses

2 courriers des associations (la fiesta et chavamieux) ont été lues par Mr Le Maire pour les subventions 2023

Bilan de fonctionnement de la bibliothèque de 2022 lu par Mr le Maire

Demande de budget supplémentaire pour la bibliothèque à hauteur de 100 € validé

devis de concert pour le marché nocturne concert back to the dancefloor a été retenu

2 stops et passage protégé au chemin de servonel

Le petit jardin fait par quelques personnes

Séance Levée 19h45

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, à Reçu en prétecture le 19/06/2023 tion, toute convention d'occupation temporaire du le public relative au projet photovoltaïque avec le candidat retenu. ID: 030-213001100-20230609-PV31032023-DE

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Nombre de membres

11

qui ont pris part à la délibération:

en exercice:

dont

Vote: à l'unanimité

Création de bande de sécurité OLD

Suite au porter à connaissance et la carte de l'aléa incendie de forêt de la commune de Flaux délivrés le 11 octobre 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Création de bande sécurité

L'entreprise CANAL a été sollicitée, son offre est de 4 579 € H.T

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- valider la Création de bande sécurité OLD
- accepter l'offre pour un montant total de 4 579 € H.T
- solliciter l'aide de :
 - Fonds verts à hauteur de 80 % soit 3 663 €
- s'engager à assurer par fonds propres, l'autofinancement du montant restant à charge de la commune et représentant minimum 20 % du montant total.
- s'engager à inscrire au budget cette opération et à réaliser les travaux dans les plus brefs délais
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce projet

Date de la convocation: 27 mars 2023

procurations

Vote: à l'unanimité

Objet:

Questions diverses

2 courriers des associations (la fiesta et chavamieux) ont été lues par Mr Le Maire pour les subventions 2023

Note de synthèse conseil municipal du 31 mars 2023

Bilan de fonctionnement de la bibliothèque de 2022 lu par Mr le Maire

8/8

Demande de budget supplémentaire pour la bibliothèque à hauteur de 100 € validé

Devis de concert pour le marché nocturne concert back to the dancefloor a été retenu

2 stops et passages protégés au chemin de servonel ont été placé

Le petit jardin face à la mairie a été nettoyé par quelques habitants

Séance Levée 20h00 Hidros

> Le Maire. Denis JUVIN